CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2023

La séance débute à 20h30 à la salle du Conseil de la mairie.

Présents : Pascal MICHAUX, Julien BUVAT, Corinne CHAZEIX, Catherine FABRE, Joëlle NEYRIAL, Nathalie RAOUL, Marc-Antoine SABATIER, Claude THIVANT, Patrick BARANGER.

Excusés : François GENIN (pouvoir à Claude THIVANT)

Murielle GAYDIER participe á la réunion en sa qualité de Secrétaire de Mairie.

Patrick BARANGER est nommé secrétaire de séance

Ordre du jour :

- ✓ Validation du PV de la réunion du 11 février
- ✓ Délibération réfection EP RD27A suite aux travaux du mur de soutènement
- ✓ Délibération souscription emprunt pour achat bâtiment Boucheix et terrain Gacon
- ✓ Délibération souscription ligne de trésorerie travaux appartement et salle d'archivage
- ✓ Questions diverses

- **<u>Adoption du PV de la réunion du 11 février</u>**
  Le PV est adopté à l'unanimité.

- **<u>Réfection de l'éclairage public rue du Guéry</u>**
  P.MICHAUX informe le Conseil que Territoire d'Energie a chiffré la modification du réseau d'éclairage, rendue nécessaire suite aux travaux de réfection de la chaussée en cours RD27A (un document descriptif est communiqué aux participants en séance).

  L'estimation est de 5 200 €HT, dont 50% resteraient à la charge de la commune.

  Le projet de réfection de l'éclairage est validé à l'unanimité.

- **<u>Ligne de trésorerie pour les travaux de rénovation de l'appartement et du local d'archives du bâtiment de la mairie</u>**
  Comme évoqué lors de la réunion du Conseil du 17/01, le Maire propose de ne conclure un prêt pour les travaux d'aménagement des appartements de la mairie que lorsque les travaux seront terminés et les montants exacts des coûts et des subventions connus.

  En attendant, il propose de financer les travaux avec une ligne de trésorerie.

  La commune a reçu 2 offres pour une ligne de trésorerie de 120 000 € sur 12 mois :

Etablissement	**Taux (%)**	**Commission d'engagement (%)**
Crédit Agricole	3,292 Indexé sur l'indice Euribor 3 mois (2,492% à la date de la proposition)	0,20

Caisse d'Epargne	3,000 Indexé sur l'indice €STR (2,40% à la date de la proposition)	0,10

Le Conseil valide à l'unanimité la demande de ligne de trésorerie au mieux disant à la date de l'offre, à savoir la Caisse d'Epargne.

- **<u>Emprunt pour l'achat du bâtiment BOUCHEIX et du terrain GACON</u>**

Le Maire rappelle que la commune avait décidé en 2019 d'acheter :

- ✓ la parcelle cadastrée ZD74 appartenant à Mme GACON pour un prix de 3 000€ (Conseils du 27/08/2019 et du 11/02/2023).
- ✓ le bâtiment BOUCHEIX, situé au 43 rue de Cordès, pour un prix de 5 500€ (Conseil du 05/11/2019).

La commune a reçu 2 offres pour un emprunt de 10 000 € sur 5 ans :

Etablissement	Taux fixe (%)	Somme des intérêts (€)	Frais additionnels (€)
Crédit Agricole	3,75	1 125	25
Caisse d'Epargne	3,90	1 200	100

La différence est au total de 150 € au bénéfice du Crédit Agricole : néanmoins le Maire propose de contracter avec le même établissement que pour la ligne de trésorerie, c'est à dire la Caisse d'Epargne.

La proposition est validée à l'unanimité.

- **<u>Travaux forestiers dans les forêts sectionales</u>**

L'ONF propose les travaux forestiers suivants pour cette année :

Forêt / Section	Action proposée	Surface concernée	Coût (€ HT)
Orcival (parcelles 1U, 6U, 8U)	Décapage des sols pour favoriser la repousse naturelle	3 ha	3 690
Fléchat/Seignemeaux (parcelle 2U)	idem	7 ha	3 820
Moleide (parcelles 1U,2U)	idem	7,8 ha	4 470
Soussat	Nettoyage	4 ha	5 890
Servières	Débroussaillage chemins	1,28 km	6 810

Le Maire suggère de retenir les 3 premières propositions (Orcival, Fléchat/Seignemeaux, Moleide), qui sont les seules à être éligibles à une subvention de la Région à hauteur de 30%.

La proposition est validée à l'unanimité

- **<u>Coupe de bois sur la forêt sectionale de Moleide</u>**

  Prenant en compte la demande des ayants droit de la section de Moleide d'avoir du bois de chauffage, le Maire propose de modifier la délibération prise le 22/09/2022 pour la mise à disposition par l'ONF du bois de qualité chauffage en bois façonné (prestation qui sera facturée aux bénéficiaires).

  La modification de la délibération du 22/09/2022 est validée à l'unanimité.

- **<u>Questions diverses</u>**
  - Le Maire informe le Conseil de l'absence pour 1 mois de l'employé communal.

  - P.MICHAUX informe les participants, et plus particulièrement les membres de la commission fleurissement, qu'il a demandé le support de Marc SEMBEL pour préparer au mieux le renouvellement du label « Village fleuri ». Une date de réunion avec lui devrait être fixée d'ici la fin de semaine.

  - Claude THIVANT informe les conseillers de la décision prise par le SMCTOM (=Syndicat Mixte de Collecte et Transport des Ordures Ménagères) de mettre fin à la collecte dite du « porte à porte » pour les bacs marrons à partir du début de l'année prochaine : elle sera donc plus ou moins calquée sur la collecte des bacs jaunes.
    Une information plus détaillée sera donnée lorsque les modalités de mise en œuvre seront définies.

  - Prenant en compte la proche échéance de ne plus mettre de déchets organiques dans les bacs marrons (à partir du 01/01/2024), le SMCTOM a validé lors de la dernière Assemblée Générale la fourniture de composteurs gratuits, à condition d'assister à une (courte) séance de formation (qui sera par ailleurs ouverte à tous).

La séance est levée á 22h